



Compte Rendu du CTSD 93 du 29 janvier 2016

Les déclarations liminaires :

SNES :

- Rapport DHG 2016 et 1998,
refus de la remise en cause du disciplinaire, baisse des horaires planchers, IMP : +17%, baisse de 105 ETP, écart chiffre effectifs DSDEN et Rectorat, pouvoir des chefs, la ministre commence à reculer, CHSCT.

SNEP :

Etat d'urgence, problèmes de sorties à cause de l'état d'urgence, HSA et IMP, Heures natation, 38h sensible = 20h EPS + 18 autres disciplines.

F.O. :

50% en grève, contre les « formation formatage, » conseil pédagogique, destruction du cadre national, moins 45% de bi langues : 33 fermetures, +1 757 élèves et + 2 730 heures manque 353 heures au H/E, circulaire SEGPA, abrogation réforme collège et décret Hamon, état d'urgence.

C.G.T. :

Opposition à la réforme, H/E= 1,43 en 2010 et 1,35 aujourd'hui, baisse des postes, baisse des salaires : demande + 400 euros pour tous, Plus d'Education prioritaire, Maintien du H/E 2015, minoration des effectifs du CTA, engagement ex-R.A.R. non tenu, IMP, dotation S.E.G.P.A. non tenues

S.U.D. Éducation Créteil :

Voir déclaration en pièce-jointe.

U.N.S.A. :

Les moyens vont passer dans la hausse démographique, revendication d'une diminution des HSA. Les heures de marge dans les établissements sont insuffisantes, baisse des moyens en SEGPA. UNSA pour faciliter la mise en place de l'AP et des EPI.

Sur la déclaration Liminaire de SUD Education :

Le DASEN s'est insurgé violemment et a demandé expressément à SUD Education Créteil de retirer les phrases sur l'évolution de la prime des DASEN. SUD Éducation Créteil n'enlèvera pas une ligne de sa déclaration liminaire puisque cette évolution est un fait et que l'interprétation du syndicat est liée au flou qui entoure cette prime puisqu'elle est versée en fonction de « la manière de servir ».

LE DASEN a aussi demandé à SUD Éducation Créteil de retirer la phrase sur le défenseur des droits car selon lui, celui-ci n'aurait jamais parlé « d'une rupture du principe à valeur constitutionnelle

d'égalité des usagers devant le service public » après sa saisine par les parents d'élèves des écoles de Saint-Denis. Cette fois encore, SUD Éducation ne retirera pas une ligne de sa déclaration puisque cela a été écrit noir sur blanc par le défenseur des droits dans sa note exhaustive, dans la partie analyse, point 31.

SUD Éducation Créteil refuse toute censure et compte plus que jamais exercer son droit syndical. Si la D.S.D.E.N. souhaite que les déclarations de SUD Education soient différentes, il lui suffit de mettre les moyens nécessaires aux besoins pour notre département et donc de mettre en place un réel plan d'urgence pour le 93.

Réponse et explication du D.A.S.E.N. à l'issue des déclarations liminaires :

Les déclarations remontent comme il se doit.

Il faut vraiment éviter les procès d'intention.

Il n'y a pas de manœuvre sur les chiffres, la pondération fait partie de la dotation comme l'an dernier et donc doit rentrer dans le calcul du H/E comme l'an dernier.

S.U.D. Education a contesté ce fait puisque très clairement l'an dernier sur la dernière version de DHG daté du 29 janvier, la pondération n'était pas comptée dans le H/E.

Les chiffres de la grève sont bien différents de ceux avancés par les organisations syndicales.

Les HSA et IMP ont été alignées sur les consommations constatées en 2015 : 8,28 % d'HSA et 1,4% d'IMP. D'autre part le même ratio a été utilisé 1,59 HSA par ETP.

L'analyse de S.U.D. Éducation Créteil : Nous consommons donc plus d'HSA que nous en avons, cela veut aussi dire que le nombre d'heures postes risque de baisser cette année comme l'an dernier et que les HSA seront supérieures à ce qu'elles sont dans la répartition.

Concernant les postes, la réflexion va avoir lieu dans les conseils d'administrations d'établissements avant de réunir le CTSD en mars.

Il y a une erreur sur la fiche budget DHG global 93, il n'y a pas 472,70 heures de régulation mais 333,5 heures car les classes à horaires aménagées et des classes bilingues avaient été ventilées sur les établissements mais pas retirées de la régulation, il en est de même avec la suppression d'une 5^{ème} au Raincy à Corot.

Concernant la carte des langues, elle n'est pas définitive. Il y aura des ajustements au prochain CTA et donc certaines bi langues devraient être recréées. Le DASEN sera vigilant sur les effectifs des classes bi langue qui doivent correspondre à des effectifs de classe.

L'écho de l'administration concernant les formations réforme collège est très positif pour la DSDEN.

Mme SIMON, DASEN Adjointe est remplacée par M.Neuviale qui reprend son secteur et ses dossiers.

La réforme collège est une réforme d'ampleur, du jamais vu :

- Refonte socle commun
 - Refonte des programmes
 - Réforme de l'évaluation
 - Réforme structurelle de l'organisation
- « Beaucoup de cohérence dans ce projet »

L'académie de Créteil récupère 122 ETP soit 111 ETP HP et 11 ETP HSA.

Les lycées récupèrent beaucoup de moyens.

La DHG a été répartie dans un souci d'équité.

Il y a de toute façon pas plus de 26h d'enseignement obligatoire pour un élève (cadre disciplinaire et interdisciplinaire).

Toutes les divisions ont une marge d'autonomie de 2h45 heures.

Ce n'est pas les chefs qui font la réforme mais les équipes, il DOIT y avoir concertation.

L'éducation prioritaire a d'importants moyens :

- En REP+ : pondération = 114 ETP
- En REP et REP+ des seuils spécifiques + des compléments de moyens.

Cela donne des H/E différents entre l'Education Prioritaire et les établissements non classés.

Selon le DASEN, ce qui fait la différence entre l'éducation prioritaire et le reste des établissements, ce sont les seuils. L'éducation prioritaire n'a donc plus de moyens réservés !

Il y aura 3 dispositifs ULIS supplémentaires, l'implantation est en discussion avec le conseil départemental.

Les moyens pour les élèves à besoins particuliers sont maintenus.

Les questions de SUD Education :

Fin de l'éducation prioritaire dans le 93 ?

Le DASEN ne comprend pas cette question. Il y a selon lui maintien des moyens en E.P., il y a un effet de seuil. Écart entre le dernier Hors EP et le dernier de l'EP en comparant le H/E.

Le DASEN nous a accusé de modifier les chiffres. Suite à une bagarre de chiffres entre la DSDEN et les syndicats. SUD Education a clairement dénoncé les façons de faire de la DSDEN et demandé tous les tableaux qui n'ont pas été donnés par l'administration.

L'administration a expliqué être en faute sur ce point et qu'ils allaient donner les documents à tous les syndicats.

L'analyse de SUD Education : procédé hélas bien connus des services de notre administration, qui travaille sur des tableaux différents afin qu'on ne puisse pas se comprendre ni comparer durant le CTSD. Nous doutons fortement de recevoir d'autres tableaux et continuons à dénoncer cette soit-disant équité et demandons à **toutes les équipes de demander une audience en cas de perte d'heures car le DASEN et ses adjoints n'ont pas arrêté de répéter **qu'AUCUN établissements de Seine-Saint-Denis n'a perdu des heures à structure identique**, il va de soi qu'en cas de baisse du H/E cela se révélerait faux.**

Sur l'application de la Réforme :

Nous avons mis en évidence le manque de cohérence dans l'organisation et l'absence de discussion possible entre les chefs et les camarades dans les collèges du 93. A Marais de Villiers (Montreuil), la cheffe propose des Semaines Interdisciplinaires pour organiser la réforme et sur Courbet (Pierrefitte), la Cheffe refuse l'organisation de la réforme en Semaine Interdisciplinaires demandée par les collègues.

Perte des 3 heures 30 en SEGPA :

Les classes de SEGPA fonctionnent selon la réforme avec 2h45 heures d'autonomie. La baisse est due aux heures qui étaient données en plus des horaires planchers avant la réforme dans le 93 et qui étaient supérieurs aux heures d'autonomie. Il y a une harmonisation sur les dotations SEGPA au niveau académique ce qui fait que la Seine Saint Denis perd des heures.

Le DASEN insiste sur le fait que le 93 reste mieux doté que les autres. « C'est pire ailleurs. »

L'analyse de SUD Education : nous voyons clairement ici sur les SEGPA ce qui se passe au niveau de la réforme dans le 93 entre les établissements REP et REP+ et les autres mais aussi entre les établissements du 93 et ceux de l'académie. La réforme tire les moyens vers le bas et nivelle l'H/E en gommant les besoins spécifiques.

Effectifs ULIS non respectés (3^{ème} fois que S.U.D. Education pose la question toujours sans réponse à ce jour) :

Le DASEN pensait qu'il fallait 10 élèves maximum présents au même moment dans la classe et qu'au vu de l'inclusion on pouvait prendre plus d'élèves. Il a fallu que SUD Education relise le texte afin de réexpliquer que ce n'était pas cela. Le DASEN a finalement répondu qu'il pouvait prendre des libertés par rapport aux textes.

Analyse de SUD Education : le défenseur des droits appréciera la prise de liberté du DASEN 93 sur les textes officiels alors que la scolarisation des élèves en situation de handicap est une priorité du ministère. Nous voyons ici, l'écart entre le discours et la réalité mais aussi les problématiques d'une hiérarchie toute puissante. SUD Education Créteil appelle tous les collègues ayant une ULIS à refuser plus de 10 élèves ainsi qu'à demander comme il se doit la double inscription.

Les problématiques liées aux procédures d'admission particulièrement lourdes dans le 93 en UPE2A soulevées à de nombreuses reprises par S.U.D. Education (question ici aussi posé trois fois sans aucune réponse à ce jour) :

La DSDEN a commencé un travail avec M.NOE, DASEN Adjoint et l'IPR chargé de ses structures pour assouplir le protocole existant et une attention toute particulière sera portée sur les jeunes de plus de 16 ans. Ce nouveau protocole sera académique et devrait pouvoir aboutir prochainement.

L'analyse de SUD Education Créteil : Nous nous sommes fait l'écho d'un collectif de nombreux C.I.O. du 93 qui dénonçait ces procédures. C'est aujourd'hui une victoire que l'administration entende enfin cette demande, mais nous restons vigilants afin que ce protocole voie réellement le jour.

L'absence de procès verbaux en CTSD 93 depuis presque 2 ans :

C'est effectivement un problème pour le D.A.S.E.N. La secrétaire générale va s'en occuper.

L'analyse de SUD Education : Le DASEN feint de trouver problématique l'absence de compte rendu déjà demandé par SUD Education Créteil mais il s'agit d'une stratégie pour que les syndicats et les équipes ne se servent pas d'écrits face aux chefs, cela permet aussi à la DSDEN de pouvoir mener un double discours envers les personnels et les chefs.

Différence entre les effectifs du rectorat et de la DSDEN 93 :

Les prévisions d'effectifs sont en fonction des tableaux donnés par les établissements.

Sur la différence entre les effectifs donnés par le rectorat et ceux donnés en CTSD, ils « vont regarder ça de plus près », ces chiffres « vont s'affiner ». Le DASEN ne peut l'expliquer mais donnera l'information aux organisations syndicales ultérieurement.

L'analyse de SUD Education : Nous aurons la réponse en juin voir en septembre quand les seuils exploseront, quand les classes seront créées en urgence et quand les sectorisations ne seront plus respectées. Il s'agit du même problème d'estimation que l'année dernière.

Différence entre le H/E prévu et utilisé dans le 93 chiffres du rectorat (cela représente plus de 700 heures):

Le D.A.S.E.N. est étonné et ne peut pas répondre à cette question.

Problèmes d'inclusion UPE2A/ ULIS/SEGPA par rapport aux seuils importants voire déjà atteints des classes banales.

La réforme collège va pouvoir solutionner le problème puisqu'on pourra faire des demi groupes avec les heures d'autonomie.

L'analyse de SUD Education : La réforme, la réponse à tous les maux... Nous voyons très clairement ici l'abysse qu'il y a entre nous et les décideurs sur la compréhension des problématiques du terrain.

Demande d'information et de vote de TRMD au C.A.

L'information est obligatoire, il faudra signaler tous manquements des chefs dans ce domaine, s'il y a un problème sur le vote cela doit être fait en concertation avec les équipes.

La ligne « complément » de la ventilation des DHG :

La ligne complément a été mise en place afin qu'**AUCUN établissement de Seine-Saint –Denis ne perdent d'heures à structure égale comme demandé par le ministère**. Elle n'est donc pas liée à l'éducation prioritaire. On ne sait pas si elle sera présente l'an prochain.

L'analyse de SUD Education : Une belle transparence de la DSDEN qui donne des moyens ou pas aux établissements pour plus ou moins rétablir des DHG ultérieures.

La DSDEN « assure le coup » dans le cas, très probable, de la non-application de la réforme dans les établissements. L'existant est plus ou moins maintenu et les collèges pourront tourner, bon gré mal gré.

La ligne ex-RAR :

Il n'y a pas respect du protocole de la sortie des RAR par la DSDEN 93. La ligne des PE supplémentaires n'existe plus. La ligne ex-RAR a été amputée de plus d'un tiers des heures cette année et disparaîtra l'an prochain.

L'analyse de SUD Education : Les établissements ex-RAR, soit de nombreux REP+, vont donc subir une nouvelle baisse de DHG l'an prochain.

Les heures de vie de classe dans la réforme des collèges

Selon le DASEN, les heures de vie de classes (10 ou plus selon l'organisation) sont comprises dans les 26 heures hebdo maxi, selon ses adjoints cela devrait être en plus. En bref, devant le chaos, il a été décidé par la DSDEN que cela serait à l'appréciation des équipes pédagogiques.

L'analyse de SUD Education : On voit ici, l'état de réflexion au plus haut sommet du département de la réforme des collèges, nous appelons donc tous les personnels à l'auto-organisation sur la façon d'utiliser leurs moyens

Sur la pondération REP+

Le DASEN est clair, il n'y a pas comptabilisation mais les personnes doivent participer aux actions mises en place dans l'établissement, à la vie de l'établissement..... Il nous a dit qu'il allait regarder le problème de Doisneau à Clichy-sous-bois. Sachant que Mme Moncada a affirmé que la collègue suivie refuse tout travail et refuse d'assister aux conseils de discipline, ce qui est faux d'après les informations apportées par la collègue en question.

Non-respect de la sectorisation par la DSDEN :

Des difficultés pour se projeter au niveau de l'évolution de la démographie mais il y a en ce moment un travail sur une nouvelle sectorisation dans de nombreuses villes. Il y a aussi la nouvelle sectorisation de Rosny et Clichy sous bois à l'ordre du jour du prochain CDEN. Il y a arrêt de la nouvelle sectorisation sur Bobigny.

L'analyse de SUD Education Créteil : La DSDEN feint de faire en sorte de respecter et de faire au mieux concernant la sectorisation, mais elle est bien sûr au courant lorsqu'en début d'année les chefs d'établissement jouent du téléphone pour placer dans d'autres collèges des élèves de leur secteur faute d'ouverture de classes.

Indice social du collège Internationale de Noisy le Grand et propension d'élèves du 93 ?

La question soulevée apparaît encore une fois intéressante à la DSDEN, mais toujours pas de réponse à cette question.

L'analyse de SUD Education : Nous pensons que la réponse n'arrivera pas de si tôt, la réponse pouvant quelque peu gêner la DSDEN...

IMP :

Les décharges TICE seront accordées à la marge là où cela pourrait sauver un poste, la DSDEN ne sait pas combien d'IMP ont été données pour pallier à la prime modulable ECLAIR, ils vont regarder, mais considèrent que cela devrait se faire cette année. Il n'y aura pas de 2^{ème} enveloppe d'IMP cette année.

SUD Education Créteil appelle les personnels à faire valoir leurs droits et à exiger la transformation des IMP TICE en HSA et décharges horaires afin de combattre le recours aux primes et stabiliser les postes, comme les textes le permettent.

Pondération REP+ :

Les heures de pondération ont été revues à la baisse car elles n'ont pas toutes été consommées l'an dernier, s'il en manque, des heures seront données aux établissements pour la pondération.

Le Vote sur la répartition des moyens :

Le D.A.S.E.N : a refusé de voter car il n'y a vote que s'il y a incidence sur les postes. Il a aussi expliqué que cela était de même au C.T.A.

Conséquence : il n'y aura pas de CTSD de repli.

SUD Education a vivement réagi en expliquant que cette répartition aura une incidence sur les postes puisqu'elle entérine des HP et des HSA qui sont des indicateurs structurels pour les créations de postes.